



PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 août 2020

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BUCKLE Elise, DUTRUY Gustave, FOSSATI Charlotte, FREI Maurice, JACKSON Brian, KASPAR Alexandre, KRASNIQI Sadik, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, OLSEN Véronique, PELLETIER Simon, PERRIN Christian, ROCHAT Vadim, URFER Julien, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, DEMETRIADES Alexandre

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

30bis Interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBBINS intitulée « Nyon, son environnement végétal et son futur plan de référence »

30ter Interpellation de M. Christian UDASSE intitulée « Qui supporte le comité de soutien à Colovray ? »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu les démissions du Conseil de M. Gaétan BORDIER, PLR et de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUE, PLR. Mme la Présidente donne lecture de leur lettre de démission.
- Le Bureau a également reçu les démissions, de la COGES de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER, SOC, Mme Véronique BÜRKI, PLR, de Mme Caroline BORDIER, PLR, de M. Yves GAUTHIER-JAQUES, PLR (au 1er octobre) et de M. Vadim ROCHAT (Verts). Démissions également de la CAU de M. Olivier STALDER, SOC, et du Conseil intercommunal de PNR de M. Léon DE PERROT, SOC et de M. Ione RAMEL, SOC.
- Au vu de sa nouvelle fonction, Mme la Présidente démissionne de la COFIN et de la commission des pétitions.
- Le Bureau a élu membres du Conseil, Mme Laure DAMTSAS, PLR et M. Vincent BUCCINO, PLR. Ces décisions affichées au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de trois jours, ils seront assermentés au point 6 de l'ordre du jour. Mme la Présidente rappelle que ce sont les dernières assermentations, car nous arrivons à six mois des prochaines élections.
- Le Bureau a reçu l'information que le parti Vert'Libéral a un nouveau chef de groupe en la personne de M. Bernard UELTSCHI.
- Le Bureau a prolongé le délai pour répondre au postulat pour une administration communale moderne flexible et attractive, au 5 octobre, et celui pour répondre au postulat pour une animation de la Place des Marronniers en été, au 9 novembre.

- Mme la Présidente rappelle que, selon notre règlement, les rapports de commissions doivent être déposés au plus tard six mois après le dépôt du préavis. Nous comprenons la situation particulière et difficile liée au Covid ces cinq derniers mois, toutefois elle rappelle aux 1^{ers} nommés en retard, d'informer le Bureau sur l'état des travaux, d'autant plus que la fin de la législature approche.
- Concernant le souper du Conseil du 14 septembre, précédé d'une présentation des démarches participatives au Square Perdttemps, elle demande de s'inscrire auprès de Mme la secrétaire jusqu'au 8 septembre.
- Le Bureau a appris avec tristesse le décès de M. Marius Suillot, membre de ce Conseil dans les rangs du parti Libéral, et surtout son secrétaire durant 22 ans de 1984 à 2006. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.
- Le Bureau a reçu une lettre d'un citoyen qui pose des questions concernant le liting à la plage des 3 Jetées, suite à une blessure causée par des débris de verre dans la pelouse. La lettre a été transmise à la Municipalité, car la question est de sa compétence.
- Elle rappelle enfin les conditions d'organisation de cette séance. A la fin de celle-ci, elle donnera l'ordre de sortie et demande d'attendre assis le moment de sortir sans trainer dans le bâtiment.

5. **Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que l'acceptation du Règlement communal pour la protection des arbres, ratifié par le Conseil d'Etat, a donné lieu à une directive sur les arbres remarquables. Celle-ci peut être trouvée sur le site Internet de la commune et précise les différents critères (physique, importance reconnue et locale, curiosité dendrologique et biologique, valeur culturelle et émotionnelle) qui font qu'un arbre est remarquable et appartient au paysage, donc difficilement abattable sur le domaine public.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale que le programme complet de la semaine de la mobilité se trouve sur les tables hautes à l'entrée du bâtiment.

6. **Assermentations**

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Laure DAMTSAS, PLR et de M. Vincent BUCCINO, PLR et leur souhaite la bienvenue.

7. **Elections dans diverses commissions permanentes**

Au vu du nombre de mutations dans les diverses commissions permanentes, Mme la Présidente, procède aux élections en bloc par parti. Voici les mutations enregistrées.

Commission	Démission	Election	Parti
COGES	Aurélie Hegetschweiler	Olivier Stalder	SOC
COGES	Vadim Rochat	Jonas Donnet	VERTS
COGES	Véronique Bürki	-	PLR
COGES	Caroline Bordier	-	PLR
COGES	Yves Gauthier-Jaques (dès le 1.10.20)	-	PLR
COFIN	Chiara Montecchio	Monique Chevalley Piguet	SOC
CAU	Olivier Stalder	Renata Sukiennik Rachoulis	SOC
PETITIONS	Chiara Montecchio	Chloé Besse	SOC
PNR	Léon de Perrot	Yves Félix	SOC
PNR	Ione Ramel	Marina Alberti	SOC

Le parti des Verts a encore un siège vacant au sein de la CAU. M. Pierre WAHLEN signale qu'il attend la réponse à son interpellation avant d'y donner suite.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale à Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ que Mme Laure DAMTSAS remplacera M. Olivier MONGE au sein du Conseil d'Etablissement Nyon-Prangins.

8. Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal du 24 juin 2020.

M. Pierre WAHLEN, président de la COREG, fait un résumé des discussions du Conseil intercommunal du 24 juin 2020, avec cinq annonces du CODIR qu'il met en évidence.

- Démission de M. Olivier Haener, secrétaire général, qui sera remplacé dès le 1^{er} septembre par M. Boris Mury, municipal à Borex et membre du CODIR.
- Démission du CODIR de Mme Gudrun Russig, ancienne municipale de Signy.
- Déploiement du réseau Publibike à partir de début juillet avec six nouvelles stations dans la région.
- Un prix à l'innovation, doté de CHF 50'000.-, a été décerné à Realinox à Gland pour une cellule qui améliore la production d'hydrogène.
- Décision d'octroyer CHF 400'000.- au tourisme régional, prélevé sur le FRET, fonds alimenté par les taxes de séjour et des résidences secondaires. Ce montant permet une promotion d'une nuit offerte et un bon de CHF 50.- dès deux nuits passées dans la région.

Un préavis a été accepté en réponse au postulat de M. Claude FARINE intitulé « Inventer la Givrine de demain ». La Région participe au financement d'un pôle d'accueil à la Givrine, avec notamment, la Maison de la nature. A la demande du postulant, le préavis accepté propose des démarches participatives pour inclure des acteurs directement concernés (tourisme, sports, environnement) ainsi que le grand public.

Enfin, une réponse à l'interpellation de M. Jacques HANHART qui s'inquiétait de l'éclairage trop fort de la RC1 dans ses parties réaménagées. La réponse du CODIR a mis en lumière la difficulté d'homogénéiser les éclairages, compte tenu de la sacro-sainte autonomie communale. Il n'en reste pas moins que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, ce qu'a mis en exergue M. Hanhart, à l'heure où l'on parle des effets néfastes de la pollution lumineuse sur la faune et les habitations à proximité des routes.

On peut constater que les Conseillers communaux nyonnais sont actifs au sein de ce Conseil intercommunal.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 167/2019 Adoption du plan d'affectation « Champ-Colin – zone d'activités ».

Rapporteurs : Mme Edyta GRAF pour le rapport de minorité
Mme Florence DARBRE GUBBINS pour le rapport de majorité

En préambule au rapport de minorité, Mme Edyta GRAF précise quelques éléments clés. Il n'y a jamais eu d'autorisation d'installer des activités tertiaires sur la zone de Champ-Colin, selon le règlement en vigueur. Ce n'est pas le règlement qui a fait qu'une fiduciaire ait pu louer des locaux, mais un manque de contrôle de la part des services qui se sont occupés des activités commerciales de la ville de Nyon. L'activité tertiaire n'est pas autorisée selon l'ancien règlement. Il suffit de vérifier les nouvelles arrivées et l'affaire est réglée. Le soi-disant supermarché, qu'on connaît tous, de la station essence Coop, a pu, en effet, gagner l'affaire au Tribunal, tout simplement parce que ce n'est pas un supermarché, mais un petit coin avec des boissons et l'alimentation sommaire, en adéquation avec les automobilistes. De plus, nous n'avons pas à modifier les activités déjà inscrites, car les artisans cités font une activité de transformation, de modification, de réparation de matériaux et ont une autorisation avec le règlement depuis toujours, notamment les carreleurs, les peintres et les garagistes, qui, malgré les progrès technologiques, font toujours le même travail. Il n'y a, dès lors, aucune nécessité de réinventer la roue, elle y est déjà et elle tourne. D'autre part, l'objectif végétalisation de cette zone n'est pas réellement inscrit dans le nouveau règlement qui doit être voté. La Municipalité

va de toute façon devoir travailler sur le projet en dehors du règlement de cette zone, vu que ce n'est pas le même service qui va s'occuper de tout ceci. Elle précise qu'il y a eu une impressionnante quantité de réunions pour cette commission. Moutt discussions, changement de commissaires, tout le monde se lançait la patate chaude, car tous savaient pertinemment que le règlement qui doit être validé est mal rédigé. Il n'est pas clair et surtout, au lieu d'être favorable aux entreprises locales, il est tout simplement toxique. Si un tel texte doit être validé pour les prochaines années (20 à 30 ans), il est important de se pencher sur sa rédaction et ne pas faire des bêtises que nos enfants vont payer. Les entrepreneurs, les artisans et les sociétés qui paient nos infrastructures par les impôts vont souffrir. Avoir l'incertitude de l'avenir va les faire désertier la ville de Nyon. Elle se demande si le but est de chasser les artisans, industriels et garagistes de notre ville. Si le Conseil valide ce préavis, il va créer un ghetto avec des discothèques, garderies de bébés parmi les tuyaux, usine de parfums et sanitaires. Elle demande de réfléchir à une nouvelle manière d'écrire ce règlement, car un vote pour un mauvais texte ne va pas amener de bonnes choses dans notre ville qui souffre déjà à cause du Covid et de la situation économique. Il n'y a aucune urgence à modifier un règlement en vigueur avec l'installation de sociétés de développement pour les artisans. Il y a toujours la possibilité d'aménager les espaces verts, notamment en espérant qu'il y aura, vers le nouveau centre de la police, un parc paysager à la hauteur des ambitions de la volonté de certains commissaires. En attendant le nouveau règlement, bien rédigé et vraiment en faveur des entreprises, il est possible de lever la zone réservée et surveiller les acteurs économiques qui s'installent.

La discussion sur l'amendement proposé par le rapport de majorité est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, avant que le débat ne s'engage, souhaite donner quelques éléments par rapport à la position de la Municipalité en précisant, d'ores et déjà, que la Municipalité, selon l'article 82 du Règlement du Conseil, va demander que le vote n'intervienne pas séance tenante. Selon cet article, cette proposition doit être adoptée de plein droit. La raison est que l'amendement, même s'il comprend tout à fait la position de la majorité de la commission, pose problème. Parfois, le plus est l'ennemi du bien. Notamment dans sa rédaction, le fait de dire qu'on pourrait accepter par dérogation des lieux « tels que », sous-entendu que la liste n'est pas exhaustive, implique par conséquent que l'on pourrait s'engager dans des voies juridiques assez complexes. Il rappelle que si nous sommes dans cette situation, c'est parce que la ville de Nyon a été désavouée par le Tribunal fédéral, suite à un recours lié à l'installation d'une station-service qui vendait peu d'essence, mais beaucoup d'autres choses à côté. Il y a une dérive depuis un certain nombre d'années, d'une zone qui était prévue pour l'activité artisanale et industrielle dans des zones tertiaires. Cela a été relevé, c'est vrai, et le Tribunal l'avait relevé. C'était la faute de la ville de Nyon de ne pas avoir été suffisamment attentive à cette évolution. On avait sur ce terrain des entreprises qui avaient beaucoup d'activités de production et, progressivement, n'avaient plus que des activités de stockage. A la fin, ils avaient transformé leur entreprise avec beaucoup d'activités tertiaires et pratiquement plus d'activités de production. Or, cette zone est prévue pour des activités artisanales ou industrielles. Suite à la décision du Tribunal fédéral, ils se sont rendu compte qu'ils devaient modifier les choses, raison pour laquelle, en 2014, ils ont décidé que ce serait une zone réservée. Cela signifie que plus rien ne peut se faire pendant cinq ans, délai déjà dépassé. Durant cette période, il ne peut pas y avoir de modification ou changement dans cette zone. Ils doivent maintenant vérifier par un avis de droit et en consultant le canton, si le texte de l'amendement est possible ou valable. Il estime qu'il est très faible sur le plan juridique et qu'il pourrait occasionner passablement de problèmes. Il faut savoir que si l'amendement est accepté, il faut repasser par une mise à l'enquête. On ouvre donc les droits d'opposition, soit au moins deux ans de procédures durant lesquelles tout sera bloqué. En partant de l'idée que l'intention est louable, il préfère vérifier et analyser afin d'éviter deux ans de blocages. Il demande quelques semaines de délai avant de prendre une décision, raison pour laquelle il demande que le vote n'intervienne qu'au prochain Conseil.

Mme Florence DARBRE GUBBINS précise qu'ils ont demandé un avis de droit avant de déposer cet amendement. La réponse est la suivante : « L'amendement que vous projetez de déposer peut l'être par la commission dont vous êtes la présidente. Il sera donc voté par le Conseil. C'est dans ce cas l'article 42 de la LATC qui s'applique. S'agissant d'une modification concernant l'affectation, le dossier devra être transmis à la DGTL après adoption du plan pour examen préalable et soumis à une enquête complémentaire. La DGTL ne se prononce pas de façon anticipée sur la validité d'un tel amendement, cela doit être fait par l'urbanisme en charge

de la commune dans le cas d'un examen préalable formel, une fois le plan adopté par le Conseil. »

Mme la Présidente donne lecture de l'article N° 82 du Règlement du Conseil. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'étant donné que la demande est adoptée de plein droit signifie que cela ne peut pas être changé. Par conséquent, ils vont faire les démarches et compléter l'analyse faite sur le plan juridique qui explique ce qui est autorisé, mais n'explique pas dans quelles circonstances ils pourraient se trouver par rapport à des oppositions futures de gens qui trouveraient qu'ils ont mal interprété le texte. C'est mieux de prendre un peu de temps. Pour être formel, le fait que la Municipalité demande que le vote n'intervienne pas, signifie que le débat est clos et que la discussion reprendra la prochaine fois.

**10. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 174/2019
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard, intitulé « Peut-on encore entretenir une police régionale ? »**

Rapporteurs : M. Raymond CARRARD pour le rapport de minorité
Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN pour le rapport de majorité

En préambule, Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN précise qu'une erreur s'est glissée dans la décision. Il faut lire « vaut réponse partielle... ». Le mot partiel a disparu, ce qu'elle ne s'explique pas et trouve étrange.

La discussion est ouverte.

M. Ione RAMEL se récusé pour ce sujet étant, depuis le 1^{er} avril, collaborateur de la PNR.

M. Victor ALLAMAND a bien entendu que ces chiffres ne sont souvent pas comparables. Il n'en reste pas moins que, depuis que la Police Régionale a été acceptée, son coût a doublé depuis cinq ans. La ville de Nyon n'a, elle, pas doublé. Il s'agit d'un raccourci un peu caricatural, mais cela dénote que M. Carrard a du mérite de monter au front, un peu seul, et il le soutient pleinement.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que ce qui les a fortement occupés dans le travail avec la commission, est qu'il est assez compliqué d'apporter des réponses quand on compare deux choses incomparables. M. Carrard se plaît à comparer les coûts de la Police de la Région de Nyon avec ceux de Rolle qui a 5'400 habitants alors que Nyon en compte 22'000. Ils n'ont pas non plus la même comptabilité, les chiffres que M. Carrard a trouvés sont issus du budget de la ville de Rolle dans lesquels ne sont pas comptés les ressources humaines, les frais informatiques, les infrastructures immobilières, etc... Cela reste difficile de faire la distinction. Elle tient à remercier M. Carrard pour l'opportunité qui leur a été donnée, à travers le Conseil, de mettre en place la comptabilité analytique. En conclusion, elle souligne que lorsque l'on arrive à questionner le coût de la sécurité, c'est que l'on ne questionne plus le sentiment d'insécurité et que l'on peut être satisfait du climat sécuritaire en ville.

M. Pierre GIRARD pense que Mme la Municipale n'a pas lu correctement le rapport de minorité. M. Carrard ne compare pas Rolle à Nyon, mais avec Prangins qui ont une population assez semblable. D'autre part, il a signé ce rapport et relève la dernière phrase des conclusions qui dit que « ne pas prendre acte est un message clair à la Municipalité ... » Ce n'est pas un message à Mme la Municipale, c'est un message à la Municipalité. Ils l'enjoignent à s'intéresser un peu plus activement aux coûts qui sont trop élevés de cette police. En acceptant ce rapport, rien ne changera, on continuera comme avant. En le renvoyant, il peut espérer que la Municipalité se posera sérieusement des questions sur les coûts de cette PNR

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 40 oui, 27 non et 8 abstentions :

- que le rapport-préavis N° 174/2019 vaut réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard, déposé au Conseil communal le 26 mars 2018, et intitulé « Peut-on encore entretenir une police régionale ? »

**11. *Rapport de commission – Rapport-préavis 185/2019*
*Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votations ».***

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

En préambule, M. Jean-Pierre VUILLE précise que Mme Mireille GUIGNET était bien présente lors de la commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 non et 3 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 185/2019 répondant au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation » ;
2. de charger la Municipalité de mettre en œuvre au cours de l'année 2020 une consultation des jeunes sur les objets de votations futures, en prenant acte que les frais engendrés seront pris sur le budget de fonctionnement du Service enfance, logement et cohésion sociale.

**12. *Rapport de commission - Préavis N° 191/2020*
*Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 6'700'000.- TTC pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025.***

Rapporteur : M. Sacha VUADENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 non et 4 abstentions :

1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025) ;
2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
3. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;

4. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 6'700'000.- TTC pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9165.01 « Subventions et participations d'investissements amortissables », dépense amortissable en 10 ans ;
5. que le présent concept entrera en vigueur du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

13. Rapport de commission (COGES) – Préavis N° 194/2020

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER siège à la COGES depuis 2015 et en a assuré la présidence en 2016 et 2017, avec bonheur, car il est très enrichissant de mieux connaître les activités de la commune au travers de l'épais rapport de la Municipalité et d'avoir des discussions avec les chefs de service extrêmement passionnés par leur métier, cela force le respect et les motive dans les sous-commissions et leurs travaux. Toutefois, elle a un regret qui lui échappe, il s'agit de leur pouvoir de proposition. Le législateur n'a pas voulu qu'ils puissent donner une décharge partielle. C'est donc du tout ou rien. Quand bien même le Conseil ne donnerait pas décharge à la Municipalité, il n'y a pas de portée juridique. Autrement dit, ce qu'ils font n'est peut-être pas tout à fait utile. Il y a également la possibilité de déposer un postulat en parallèle, mais cela ne peut pas fondamentalement influencer la politique et peut-être que c'est une manière pour certains commissaires de ne plus être motivés, expliquant par-là, le tournus très important à la COGES. Elle honore ce soir une promesse faite à la commission en 2016 et 2017, c'est-à-dire faire un peu d'archéologie et voir comment avaient évolué un certain nombre de sujets. Il y a trois sujets d'insatisfaction qui demeurent : les RRH en matière de règlement du personnel, l'approche de dossiers de l'Urbanisme et des dossiers parfois subis et le principal mécontentement est l'absence d'avancées notables liées à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal.

La COGES a émis des vœux dans ce sens en 2013, en 2016, en 2017. Parallèlement, MM. De Garrini, Frei et Lugeon ont écrit une motion, devenue postulat, sur ce sujet. La réponse de la Municipalité n'a pas satisfait le Conseil. Et pourtant, dans ce domaine la commune a toutes les cartes en main. Elle est propriétaire de ces 88 bâtiments, le cadre légal les enjoint à rénover, l'outil Epicure, qui a coûté près d'un million, est là pour décliner en 52 critères tout ce qui doit être fait, bâtiment par bâtiment. Cela permet ainsi d'avoir une magnifique feuille de route. Du côté politique, le Conseil est favorable à un entretien digne de ce nom. Isoler les bâtiments, changer de système de chauffage, c'est la limitation du réchauffement climatique. C'est aussi une bonne gestion de notre patrimoine. Cela signifie des activités pour les PME, du confort pour les locataires et une baisse des charges dans la durée. Bref, cela contente toutes les sensibilités. Elle salue évidemment le préavis « Nyon s'engage » qui n'a fait que confirmer la nécessité d'agir avec vigueur et détermination sur ce sujet. Elle termine en indiquant qu'elle ne votera pas la décharge parce que ce point n'a pas été traité de manière satisfaisante. En matière de réchauffement climatique, le temps perdu ne sera pas rendu.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT entend les commentaires. Il pense qu'il y a effectivement parfois un malentendu et il regrette qu'il n'y ait pas une présidence de la COGES sur toute la durée de la législature, ce qui permettrait peut-être de gagner en efficacité et compréhension. Dans la mauvaise compréhension, il y a parfois une surestimation de la part de la présidence de la COGES, ou des membres, de leur rôle. Il y a aussi une sous-estimation de l'importance que la Municipalité accorde au rapport de cette commission. Il rappelle que le rôle de la COGES est de se prononcer sur l'exercice 2019. Ils peuvent faire des vœux pour le futur, mais ils doivent se prononcer sur la gestion 2019. Il rappelle qu'en 2019, la ville sortait d'un refus de l'augmentation de la fiscalité, que la situation financière était extrêmement difficile, raison pour

laquelle ils ont dû faire beaucoup d'économies et mettre un certain nombre de projets au frigo, notamment des projets de rénovations. Ils sont confrontés à un nombre d'urgences. Ils savent qu'ils se font taper dessus par la COFIN s'ils ont un budget ou des comptes pas très orthodoxes et en même temps la COGES voudrait qu'ils fassent plus et mieux dans beaucoup de domaines. Ils doivent faire un équilibre entre les deux. Il leur demande de ne pas perdre espoir, mais pas non plus surestimer leur rôle et la Municipalité respecte beaucoup le travail fait, ils écoutent et lisent attentivement, même s'ils ne sont pas toujours d'accord. En 2019, ce n'était pas une année où ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, par contre, ils s'engagent pour le futur, pour autant que le Conseil communal l'accepte. Il attend avec impatience le rapport de la commission Nyon s'engage. Ils ont pris note qu'un certain nombre de projets ont a priori une écoute favorable, telles les rénovations du Rocher, de l'école du centre-ville. Il attend la position du Conseil. Pour le reste, concernant les RRH, elle a raison, c'est vrai qu'il s'agit d'un projet qui prend beaucoup plus de temps que prévu et il ne s'attardera pas sur l'Urbanisme. Il y a eu des considérations et des vœux qui ont été entendus et écoutés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal **pages 7 à 17**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité **pages 19 à 21**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Administration générale et relations extérieures **pages 23 à 39**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Architecture et bâtiments **pages 41 à 51**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Culture **pages 51 à 64**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Enfance, logement et cohésion sociale **pages 65 à 78**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Espaces verts et forêts **pages 79 à 88**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances**pages 89 à 93**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Informatique et population**pages 95 à 107**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Ressources et relations humaines**pages 109 à 120**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels**pages 121 à 143**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Sports, manifestations et maintenance**pages 145 à 153**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Travaux, environnement et mobilité**pages 155 à 171**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Urbanisme**pages 173 à 180**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Associations intercommunales**pages 181 à 189**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du préavis N° 194.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 non et 1 abstention :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité.

14. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 195/2020
Plan solaire 2020 – 2030 - Valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire » - Demande de crédit de réalisation de CHF 105'000.- TTC pour des travaux électriques au bâtiment du Rocher A, en vue de permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne

Rapporteur : M. Eric BIELER

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER, en tant que membre de la coopérative OSLC, se récusé pour ce vote.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 195/2020 comme valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle intitulé « Accélérer le développement de l'énergie solaire » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 105'000.- TTC pour la création d'une introduction basse tension reliant directement le bâtiment du Rocher A au réseau, et l'installation d'un nouveau tableau général basse tension dans le bâtiment ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

15. Rapport de commission – Préavis N° 196/2020
Parcelle N° 1093 – Champ-Colin 8 - Demande d'un crédit de CHF 245'000.- TTC pour les travaux de mise en conformité de la halle et de la clôture de la propriété.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

Mme Edyta GRAF remercie le service qui a préparé ce préavis. C'était une longue bataille menée avec plusieurs Conseillers, notamment la COGES, pour arriver à optimiser cet endroit à un coût moindre. Le but était d'optimiser l'endroit et elle espère, qu'à l'échéance du bail en 2026, s'il n'existe pas un autre projet d'aménagement de cette zone, il y aura un prolongement du bail afin d'avoir d'autres recettes locatives avec un arrangement entre le locataire actuel et la ville.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 2 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.- TTC pour les travaux de mise en conformité de la halle et de la clôture de la parcelle N° 1093, sise à Champ-Colin 8, sous déduction de la participation du locataire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

16. Rapport de commission – Préavis N° 198/2020
Installation photovoltaïque sur les bâtiments du Service des espaces verts et forêts.
Demande d'un crédit de CHF 276'000.- TTC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque.

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART rappelle que lors de l'installation de panneaux photovoltaïques à la SAPAN, c'est une entreprise suisse alémanique qui est venue travailler. Aujourd'hui, la commune dit vouloir soutenir l'économie locale et il souhaite savoir si ce sont à nouveau des Suisses allemands qui seront appelés pour faire ce travail.

M. le Municipal Claude ULDRY ne connaît pas l'entreprise qui a travaillé à la SAPAN. Il rappelle que celle-ci est une société anonyme et que ce n'est pas la Municipalité qui a fait ce choix. Ils feront tout leur possible pour que ce ne soit pas le cas, mais les marchés publics étant ce qu'ils sont, ils ne peuvent pas y déroger.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 276'000.- TTC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque sur les bâtiments du Service des espaces verts et forêts ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans.

17. Rapport de commission – Préavis N° 204/2020
Programme EE Nyon – Demande d'un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre d'un programme permettant de promouvoir les économies d'énergies à Nyon, financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FFFR) à hauteur de CHF 775'000.-

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte de l'importance du programme d'économie d'énergie à Nyon (programme EE Nyon) dans la démarche municipale « Nyon s'engage » visant à répondre à l'urgence climatique ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre du programme EE Nyon pour les années 2020 et suivantes et de le financer à hauteur de CHF 775'000.- par un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32, le solde étant porté à charge du réseau de distribution du service de l'électricité sous déduction des potentielles subventions de la DGE-DIREN, pour un montant total estimé provisoirement entre CHF 120'000.- et CHF 200'000.-, correspondant à une participation à hauteur de 30% à 50% des coûts du plan d'action Ecologement ;

3. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 à 2023 un montant total de CHF 385'000.- pour toute la durée du projet et destiné à financer un poste d'auxiliaire en tant que coordinateur.trice du programme EE Nyon. Ce montant sera porté aux comptes salaires 863.3012.00 et suivants (comptes figurant dans la rubrique 86 intitulée « Transition énergétique ») et sera compensé partiellement pour la durée du projet par une réduction du compte 820.3012.00 et suivants d'un montant total de CHF 78'000.- ;
4. d'autoriser un dépassement du budget 2020 de CHF 80'000.- sur les comptes suivants :
 - a. CHF 35'000 sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 45'000 répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
5. d'autoriser un prélèvement en 2020 de CHF 45'000.- sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32 ;
6. d'inscrire dans le budget 2021, selon l'avancement du programme :
 - a. CHF 140'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 261'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 261'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
7. d'inscrire dans le budget 2022, selon l'avancement du programme :
 - a. CHF 140'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 266'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 266'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
8. d'inscrire dans le budget 2023, selon l'avancement du programme :
 - a. CHF 105'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 203'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 203'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
9. de prendre acte que les montants à engager entre 2021 et 2023 dépendent de l'avancement du programme et qu'ils pourraient être décalés dans le temps ;
10. de fixer les dépenses même en cas de décalage dans le temps, dans les limites définies par le projet soit un coût total de CHF 1'195'000.- avec un prélèvement maximum sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de CHF 775'000.-.

18. Propositions individuelles

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN revient sur le règlement de la protection des arbres. Elle a constaté, à nouveau, que des arbres ont été abattus après le 1^{er} mars. Or, dans le règlement, il est clairement indiqué que l'on évite la période de nidification entre le 1^{er} mars et le 15 juillet. Il s'agit notamment de gros arbres à la Place Perdtemps. Elle souhaite savoir pourquoi ils n'ont pas pu être abattus avant, d'autant plus qu'ils avaient été présentés comme endommagés et malades, aux mois de février et septembre 2019. Cela a déjà été le cas l'année dernière et elle demande la raison pour laquelle cela s'est reproduit cette année. D'autre part, elle signale que le Boiron a senti très mauvais tout l'été, des odeurs d'égouts. Elle demande s'il y a eu des problèmes de pollution qui sont survenus, ou autre, car elle n'a jamais senti de pareilles odeurs, même pendant les périodes d'étiage.

Mme Béatrice ENGGIST a noté dans son agenda que l'inauguration de la maison Gubler aura lieu le 5 septembre, mais elle n'a plus rien entendu sur le sujet. Elle s'inquiète un peu vu que c'est dans cinq jours.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE se réjouissait effectivement de cette inauguration, mais la Municipalité a décidé, il y a quelques semaines, de la reporter au printemps prochain, voire début de l'été, au vu de la situation sanitaire actuelle qui rend compliquées des visites dans des espaces étroits.

M. Pierre WAHLEN a déposé, il y a exactement une année, une interpellation à propos de la pollution de l'Asse. A l'époque, une enquête a été ouverte et il souhaite connaître les résultats de cette enquête et savoir comment, et par qui, avaient été dédommagés les petits pêcheurs.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que l'enquête est toujours en cours. L'affaire est portée au Tribunal et il ne peut pas, aujourd'hui, préjuger des conclusions. Par contre, ils ont décidé de dédommager les petits pêcheurs à la hauteur du dommage constaté, sans qu'il y ait une reconnaissance de fait de responsabilité. Ils ont estimé qu'ils avaient subi un dommage, qu'il y avait une cause qui était probablement liée à la STEP, mais sans qu'il y ait forcément une responsabilité de la part de la Municipalité. Toutefois, ils ont décidé de les indemniser. Cette indemnité sera couverte à 90% par leur responsabilité civile.

M. Claude FARINE a été très surpris que la Municipalité n'ait pas pris la parole à la sortie du confinement, et ce sur la mobilité douce. Les gens ont redécouvert le vélo pendant ce confinement, et nombre d'entre eux en ont acheté un après, au point que certains marchands ont été pris d'assaut et à court de matériel. Les cantons de Vaud et Genève, plusieurs villes ont pris des mesures provisoires pour répondre à cet engouement et pour inciter le citoyen à enfourcher la bicyclette. Il regrette que la Municipalité n'en ait pas profité, ne serait-ce que pour rappeler les efforts que la Ville déploie sur son territoire, les projets à venir et surtout les priorités qui seront poursuivies, d'autant que le préavis « Nyon s'engage » donne déjà beaucoup de grains à moudre : comment réorganiser la mobilité en ville pour réduire les émissions de CO2 et les nuisances (concept de mobilité urbaine), quels axes forts dégager pour favoriser la mobilité active, comment réorganiser le stationnement pour éviter le trafic inutile au centre-ville. Ce sont des enjeux qui auraient pu être expliqués comme des enjeux importants aux Nyonnais. Il demande quand les travaux du chemin du Cossy vont commencer. Le crédit a été voté il y a quatorze mois, le rapport de gestion 2019 les annonçait pour 2020 et l'on s'approche dangereusement de la fin de l'année et pourquoi la piétonisation de la rue de la Gare n'est pas en route. Lors du dernier Conseil, la Municipalité, en réponse au collègue Sacha Vuadens, avait répondu qu'elle prendrait les choses en mains immédiatement. Voilà deux exemples qui auraient permis de montrer à la population que la Municipalité avance dans le domaine de la mobilité douce, piétons et cyclistes.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER souhaite avoir une vue d'ensemble sur les encaissements des loyers durant le semi-confinement, particulièrement en ce qui concerne les associations et clubs sportifs.

M. Christian UDASSE revient sur les arbres remarquables mentionnés par Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE. Il souhaite savoir s'il serait possible d'en sauver un ou deux à la Suettaz. D'autre part, il demande ce qu'il en est de la sécurité de la mobilité. Il propose que la police montre comment se comporter sur la route à des adultes qui le demanderaient, mais surtout aux jeunes qui ont des trottinettes, spécialement les électriques.

M. Jacky COLOMB revient sur le préavis N° 167. Plus tôt, il a bien senti que tout le monde n'est pas satisfait avec la proposition qui comporte un amendement à discuter juridiquement. Son sentiment est que la prochaine fois, la discussion reprendra sur de nouvelles bases, mais le préavis sera toujours le même. A ce moment, il faudra peut-être voter un amendement et il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de retirer le préavis et le présenter sous sa nouvelle mouture la prochaine fois. La Municipalité fait ce qu'elle veut, mais il a l'impression que ce sera compliqué la prochaine fois.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il y a justement, dans le Règlement du Conseil, une possibilité de reporter le vote. Cela permet d'avoir quelques éléments, alors que s'ils avaient retiré le préavis, il aurait fallu recommencer tout le travail. Le sujet date de 2014, le processus est très long, et ils estiment que c'est plutôt du respect pour le travail des commissaires, de simplement geler pendant quelques semaines la décision, ce qui va leur permettre d'amener un certain nombre d'éléments et ainsi d'éviter de décider sans avoir tout en main. Si le 5 octobre, ils constatent que la situation n'est pas clarifiée, ils auront toujours l'occasion, soit de le retirer, soit au Conseil de le renvoyer à la Municipalité. Ils pensent être très proches du but, même s'il y a une large divergence avec le rapport de minorité. Ce serait dommage de repartir de zéro dans le processus. Par respect pour tout le travail qui a été fait, il préfère cette solution.

M. Victor ALLAMAND intervient au sujet de l'horaire du garde-port à Nyon. Sa présence est, au mieux, de 7h à 12h, soit 5h, au plus fort de l'été. Le reste du temps, c'est plutôt de 7h à 9h. En dehors de ces heures, le seul lien sera téléphonique aux heures de bureau de l'administration. Partout ailleurs, les gardes-port sont présents, parfois jusqu'à 19h30, souvent 7 jours sur 7. Ils ont un horaire calqué sur les bateaux qui arrivent à la fin de l'après-midi. Il lui semble que l'administration n'a pas compris qu'un bon garde-port est un garde-port présent et qu'il est la carte de visite d'une ville. Il est le seul contact pour certains visiteurs. C'est tellement vrai qu'il se souvient encore d'un garde-port de son adolescence, un nommé Papillon, qui les accueillait sur son petit vélo à l'extrémité de la digue. Il dit à la Municipalité qu'il ne suffit pas de s'intituler « Cité du bon accueil » mais encore faut-il le mériter. Il propose que l'on n'attende pas la capitainerie, mais qu'on améliore tout de suite le volet humain de l'accueil dans notre port en s'inspirant sur ce qui se fait partout ailleurs. Il avait prévu de remettre l'horaire du garde-port de Crans, mais elle a dû partir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT excuse Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES qui a dû quitter la séance pour une urgence familiale.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 19. *Préavis N° 205/2020***
Crédits supplémentaires - 1ère série au budget 2020 – Demande de crédit supplémentaire de CHF 157'000.- au budget 2020, entièrement compensé à hauteur de CHF 157'000.- soit un montant net de CHF 0.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. *Préavis N° 206/2020***
Arrêté d'imposition pour l'année 2021.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 21. Préavis N° 207/2020**
Rénovation du centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'255'000.- TTC pour une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit d'étude de CHF 125'000.- TTC pour une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN signale que le groupe des Verts a quelques conflits d'agenda. Le 9 septembre, ils organisent un forum citoyen et il se demande s'il serait possible de changer la date de cette séance. Il précise également que le 22 septembre, les Verts seront en assemblée générale. Par ailleurs, il s'étonne que la Municipalité ait fixé, le même soir, deux séances de commissions pour les préavis N° 209 et 213 et fixé une autre séance le 2 septembre, soit dans deux jours. Il trouve que l'agenda des commissions est très bousculé et rapide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 22. Préavis N° 208/2020**
Information stationnement - Mise en place d'un système d'information en temps réel de l'occupation des principaux parkings de la ville de Nyon. Demande d'un crédit pour l'infrastructure et les équipements de CHF 413'000.- TTC – Demande de crédit annuel pour la maintenance de CHF 15'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. Rapport-préavis N° 209/2020**
Présentation de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité valant réponse à trois postulats relatifs à la mobilité individuelle motorisée alternative.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 210/2020**
Demande de crédit de CHF 905'000.- TTC pour le développement du secteur Gare et l'organisation d'une étude-test – Réponse à la motion du 7 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Fabien Héritier intitulée « Gare Nord ».

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON a reçu un message de M. Héritier qui a déposé la motion qui demande de repousser la date de la séance étant donné qu'il ne peut pas être présent ce jour. Il va regarder avec M. le Municipal Maurice GAY.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 25. Préavis N° 211/2020**
Adoption du plan d'affectation « En Clémenty ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Préavis N° 212/2020**
Action sociale, Sport et Culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ? - Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture pour la relance de leurs activités suite à la crise du COVID.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente signale que la Municipalité souhaite que le rapport soit déposé pour le 5 octobre.

- 27. Préavis N° 213/2020**
Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats – Demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 28. Rapport-préavis N° 214/2020**
Réponse au postulat de Mme Christine Vuagniaux : « Financer les bancs publics par des donateurs ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 29. Postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.**

M. Sacha SOLDINI demande le renvoi du postulat directement à la Municipalité. En effet, Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE a répondu dans le 24Heures, à ce propos, que la Municipalité va réfléchir à cette problématique et mettre en place des choses. Il profite de remercier la Municipalité d'avoir offert le magnifique livre « Temporary landscapes » de 400 pages de Belandscape. Il voit que ce livre a été édité à Levallois-Perret en France et imprimé à Rennes. Ce livre a été en partie subventionné par la ville de Nyon.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS rappelle qu'il y a eu deux ans de suite des coupes dans les subventions, sauf pour 2020, pour les associations au bénéfice d'une convention de subventionnement. Les pressions sur les coûts restent et une partie de l'hémicycle est insatisfaite. Il trouve un peu cocasse de voir que les chefs de groupes de droite poussent des cris d'orfraie sur les réseaux sociaux quand une unité travaille à baisser ses coûts, en toute légalité, avec de moins en moins de moyens chaque année. Quoi qu'il en soit, il voit des points d'accord avec le postulat, mais souhaite en discuter en commission et de manière plus large. Il demande de ne pas oublier d'aborder la question des entités subventionnées, qui en ont bien besoin en cette année de pandémie, lors de la discussion budgétaire à venir.

M. Sacha SOLDINI a pris bonne note de la demande de renvoi en commission. Il rappelle que certains se plaignaient que les commissions coûtaient cher, prenaient du temps et utilisaient beaucoup de ressources au sein de l'administration. Il a bien compris que, politiquement, cela ne l'intéresse pas que ça parte directement à la Municipalité et reste perplexe. Concernant le far°, il rappelle que la présidente a communiqué que le budget de communication s'élevait à environ 1% de son budget. Il estime qu'avec 1.5% du budget, ils pourraient l'imprimer en Suisse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

30. *Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « De l'avenir d'une zone industrielle et du rôle de la commission d'architecture et d'urbanisme ».*

M. le Municipal Maurice GAY peut, à ce stade, apporter les éléments de réponses suivants : le projet de planification du secteur de Champ-Colin a été présenté à la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) en date du 5 juillet 2017 afin d'ouvrir le débat sur les objectifs stratégiques de ce secteur et de recueillir l'avis consultatif de la CAU, avant validation par la Municipalité. Le risque d'évolution de ce secteur vers une zone d'activités tertiaires a été présenté aux commissaires, de même que les solutions préconisées pour un développement stratégique du site en faveur des zones artisanales et industrielles, jugées indispensables au développement économique et résidentiel de la commune.

A ce stade de la démarche, les commissaires ont émis différentes remarques d'ordre général, en particulier sur la nomenclature relative aux zones industrielles et sur la conformité à terme des activités tertiaires actuellement sises sur le site. En complément de cette séance, des membres de la CAU ont interpellé la Municipalité par des demandes spécifiques. Elles portaient sur la possibilité, ou non, d'y autoriser des restaurants et des cafés ainsi que sur l'implantation d'une entreprise active dans le domaine de l'audiovisuel. La Municipalité considère ainsi que toutes les informations nécessaires pour engager ce débat ont été données à la CAU. Elle a recueilli ses remarques, dont une partie a été intégrée dans la suite de la démarche, et a répondu aux questions posées.

Concernant le fonctionnement de la CAU, de manière générale, les dossiers considérés comme majeurs en termes de planification territoriale ont été portés à la connaissance de la CAU, afin qu'elle puisse s'assurer de la cohérence des politiques sectorielles ayant des effets sur le territoire de notre ville. A ce titre, la Municipalité rejoint entièrement la position du commissaire quant à l'importance de permettre à la CAU de fonctionner comme lieu de débat politique sur les développements urbains de Nyon. La Municipalité constate toutefois que les débats ont porté, pour l'essentiel, sur des questions d'ordre technique et de mise en œuvre.

La Municipalité souligne par ailleurs qu'il est important que les dossiers présentés fassent l'objet d'une première analyse avant d'être soumis à la CAU. L'objectif est de préparer les informations jugées nécessaires au débat politique.

La Municipalité souligne in fine que la CAU est consultative et que la Municipalité se réserve la possibilité de tenir compte - ou non - des recommandations émises par la commission. En conclusion, la Municipalité partage entièrement la volonté de renforcer le rôle de la commission en tant que lieu de débat politique, indispensable au développement de notre ville. Dans cette perspective et tel que prévu, la Municipalité soumettra prochainement à la CAU plusieurs dossiers à caractère stratégique. Elle établira également un bilan de la CAU d'ici le printemps 2021.

M. Pierre WAHLEN n'est pas vraiment satisfait. Il regrette que la Municipalité n'ait pas admis, qu'au moins pour Champ-Colin, il n'y a pas eu de débat. Il ne faut pas confondre présentation et débat. Les dates indiquées dans l'interpellation le prouvent. On présente à la CAU le 15 juillet, on envoie le dossier le 16 août pour examen préalable et on répond à la commission au mois de septembre. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de prise en compte des questions de la CAU dans ce projet. Un dysfonctionnement peut arriver, mais il regrette que la Municipalité n'admette pas ces dysfonctionnements. Il espère qu'il y aura un vrai débat dans cette

commission, mais il sait que c'est très compliqué. Il n'y a pas eu de prise de position dans le dossier de la Suettaz. Il suffirait que la commission soit consultée, prenne position, et que celle-ci soit indiquée dans le préavis sur des sujets aussi importants. Il attend de voir si la commission va évoluer de manière positive.

M. le Municipal Maurice GAY ne veut pas contredire M. Wahlen. Il pense qu'il s'agit de sa perception du travail entre la CAU et la Municipalité. Néanmoins, pour répondre au sujet de Champ-Colin, il croit que pour l'administration et la Municipalité, l'amendement posait des problèmes juridiques en ouvrant la porte à toute la problématique tertiaire qu'ils souhaitent éviter dans cette zone. Il y eu passablement d'échanges avec la commission, quelques-uns avec la CAU, mais la proposition du syndic permettra soit de confronter ou contredire la position des experts et de l'administration par rapport à cet amendement. Même s'il part d'une bonne intention, il amène des difficultés. Le dialogue a eu lieu avec la commission, même si elle est consultative, mais ils doivent également tenir compte des avis techniques et juridiques.

M. Jacques HANHART aimerait contredire M. le Municipal parce qu'il n'y a pas de dialogue. La Municipalité vient présenter un powerpoint et, en général, la séance se termine dix minutes plus tard. Il n'est pas possible d'avoir un vrai dialogue, une réflexion, travailler peut-être un mois sur un sujet. Le sujet est présenté, on leur demande d'accepter ce qui est présenté et c'est fini.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que c'était une demande forte, voire un fantasme, d'un certain nombre de membres d'avoir une commission d'urbanisme. Il était favorable à cette commission, mais il se trouve que c'est une commission du Conseil communal et qu'il ne s'agit pas d'une commission consultative choisie par la Municipalité. Il appartient donc à cette commission de faire un bilan, avec toutes les critiques, constructives, pour voir comment améliorer les choses. Au moment où elle a été envisagée et mise sur pied, ils ont bien senti qu'il y avait des attentes qui allaient probablement être déçues. Il pense qu'après quelques années, il est juste de faire un bilan. Il estime qu'il appartient au président de cette commission, avec les membres, de dresser un bilan et faire part des éléments de satisfactions et des critiques, voire des propositions pour un fonctionnement qui pourrait être différent. Ils entendent les critiques, ils devinent une certaine insatisfaction, mais ce n'est pas au Municipal de l'urbanisme de faire un rapport et bilan de cette commission. Chacun doit faire sa part, ils feront leur remise en question si nécessaire.

M. Christos KORAROS, pour avoir siégé à la culture et à l'urbanisme, deux commissions consultatives, invite le Municipal de l'urbanisme à aller voir à la culture comment cela se passe. Dans cette commission, ils sont réellement consultés, ce qui n'est pas le cas à l'urbanisme où il n'y a pas de débat.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que ce sont deux commissions différentes. La commission des affaires culturelles est une commission nommée par la Municipalité, c'est une commission consultative qui fait un rapport à la Municipalité qui reçoit leurs recommandations et les traite en les validant ou pas. Il y a plusieurs commissions municipales. Celle de l'urbanisme existait avec des experts externes, et il faudrait peut-être remettre en question ce fonctionnement. La commission de l'urbanisme est une commission permanente du Conseil communal, qui siège avec comme mandant le Conseil communal et non la Municipalité. Il faut simplement faire le point et il pense que c'est le moment de faire le bilan et voir comment améliorer ceci, car il y a une insatisfaction de part et d'autre. Ce sont deux commissions différentes et deux attentes différentes de la part de la Municipalité.

M. Pierre WAHLEN est désolé de contredire M. le Syndic, mais le rapport municipal en réponse à la motion Darbre mentionnait que « un bilan sera fait en fin de législature pour évaluer la pertinence de la proposition présentée. Les deux organes pourraient, au besoin, être revus dans leur fonctionnement. Dans ce cas, une nouvelle proposition sera faite au Conseil communal pour la législature suivante. » Il ne sait pas qui va faire le rapport, mais la Municipalité s'était engagée en novembre 2013 à faire ce bilan.

Mme Edyta GRAF les remercie pour les explications sur le fonctionnement de la commission. Etant dans cette commission depuis quelques années, elle constate que ce n'est pas une commission consultative, mais une commission d'écoute obligée. Par exemple, pour Champ-Colin, la présentation du projet de règlement potentiel, consistait à discuter de la signification du mot « artisans ». En réalité, le projet n'a jamais été soumis, ce qui est dommage. Elle travaille avec d'autres communes, même plus petites, dans lesquelles de telles commissions sont de véritables machines à travailler. Les personnes sont véritablement consultées et donnent un réel appui pour des projets, des solutions et amènent leur savoir-faire, autre qu'un architecte ou ingénieur civil, mais en tant qu'habitant et utilisateur. C'est exactement ce qui a déjà été demandé dans plusieurs rapports (2017 et 2018). Ils soulignaient la nécessité de l'écoute des commissaires et pas uniquement la présentation de diapositives envoyées un ou deux jours avant. Elle espère que de nouvelles propositions seront faites.

30bis. Interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS intitulée « Nyon, son environnement végétal et son futur plan de référence ».

M. le Municipal Maurice GAY remercie Mme Darbre Gubbins pour son interpellation puisque c'est effectivement une discussion qu'ils ont eue dans le cadre du préavis sur Champ-Colin. La Municipalité rejoint pleinement ses propos. Ils s'étaient effectivement engagés à revenir, pas uniquement sur une stratégie de végétalisation de Champ-Colin, mais sur tout le territoire communal. La Municipalité a pris la décision d'empoigner la stratégie de la végétalisation sur l'entier de la commune et va débiter prochainement. Il confirme que ce dossier sera traité en CAU et il y aura un débat politique en amont, ou en parallèle du travail fait par l'administration.

Mme Doris ULDRY ne peut que soutenir l'interpellation. Il est tellement important que l'on se réveille enfin et prenne soin des surfaces végétalisées. Elle invite Mme Darbre Gubbins à quand même déposer son amendement, parce que si l'on attend le futur projet pour toute la ville, Champ-Colin aura été voté et le train aura passé. Il faut le faire maintenant tout de suite. Elle demande à la Municipalité d'y réfléchir.

M. le Municipal Maurice GAY souligne qu'il ne s'agit pas du même dossier. Pour Champ-Colin, il s'agit de l'utilisation et implantation d'artisans ou entreprises. Là, on parle de stratégie de végétalisation qui est un autre dossier et qui donne des indications lors de permis de construire. L'un n'empêche pas l'autre. La problématique du règlement doit se faire pour permettre de clarifier l'utilisation de la zone. La gestion de la végétalisation ou de la mobilité vient par une autre démarche, cette stratégie, qui s'appliquera à l'ensemble du territoire. Ce sont deux démarches complémentaires, mais ils ne vont pas ajouter un volet de stratégie dans le règlement d'un plan d'affectation, ce n'est pas son rôle.

M. Pierre WAHLEN est désolé de contredire une fois de plus la Municipalité. On ne peut pas dire qu'un plan d'affectation ne permet pas de régler la question de la couverture végétale ou, par exemple, l'imperméabilisation des sols. C'est justement, entre autres, fait pour ça. Ce qui a été expliqué en commission, c'est qu'ils ne souhaitent pas le faire, car il y aura un plan plus général. Mais il est faux de dire que les plans d'affectation ne permettent pas de régler les questions de végétalisation et imperméabilisation. Un plan d'affectation règle également l'espace entre les constructions. Il s'inscrit en faux contre ce qui vient d'être dit.

30ter. Interpellation de M. Christian UDASSE intitulée « Qui supporte le comité de soutien à Colovray ? »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond et signalant que, tout comme l'interpellateur, la Municipalité se félicite de la création de ce comité de soutien, qui met effectivement en lumière tout ce qu'apportera ce nouveau complexe sportif, non seulement aux clubs, évidemment, mais aussi à nombre de publics qui ne disposent pas, aujourd'hui, d'infrastructures suffisantes. Il pense notamment à nos aînés, ou aux différentes associations pour qui le sport est un moyen d'aide, de lien, voire thérapeutique. Les infrastructures actuelles étant quasiment toutes utilisées par les activités scolaires en journée, et purement sportives à côté, le futur centre sportif leur donnera la possibilité de mener, enfin, leurs activités dans de bonnes conditions. Il est donc effectivement très positif, de leur point de vue, que les clubs en manquent

d'infrastructures et les associations pénalisées par ce même manque, se regroupent pour faire entendre leurs besoins, et la réponse qu'apportera le nouveau Colovray. Il remercie M. Udasse de le relever, ce qui leur donne encore un peu plus de visibilité.

Pour répondre de manière très concrète et complète aux points soulevés par son interpellation, il répond de la manière suivante :

- **Le logo de la Ville a effectivement été utilisé de manière abusive** sur la page créée par le comité de soutien, et ils ont demandé son enlèvement dès qu'ils ont eu connaissance de ce fait. Le comité a obtempéré très rapidement, en supprimant le logo de sa page.
- Sans connaître les détails techniques de **l'utilisation des supports visuels du projet**, il rappelle que ceux-ci étaient publics, figurant dans les annexes du préavis téléchargeable en ligne et communiqués dans un dossier de presse, lui aussi disponible en pdf sur le site de la Ville. Il ne voit donc aucun souci à ce que d'autres entités utilisent ces visuels.
- Sur la question du **soutien de la Municipalité à ce comité**, il confirme qu'ils sont très positivement ravis que des citoyens s'engagent pour soutenir... un projet de la Municipalité ! S'il pouvait y en avoir d'autres, ou d'autres publications du même comité, les membres de la Municipalité se réservent le droit de manifester leur adhésion à ces démarches des citoyens. A contrario, ce serait quand même surprenant que la Municipale des Sports ne manifeste pas sa satisfaction de voir les milieux sportifs soutenir un tel projet.
- **Quant à savoir si le comité a été « adoubé » par la Municipalité**, ou si celle-ci y est impliquée directement, il répond que non, pas du tout. Monsieur Vincent Gaillard – qui a pris a posteriori la présidence du comité, et mène visiblement un travail remarquable à sa tête – l'a contacté pour lui faire part de son souhait de s'engager, et il a effectivement rencontré Mme Stéphanie Schmutz pour en savoir un peu plus sur ce projet. Le Service des sports lui a par ailleurs transmis les contacts des différentes associations, comme il le fait dans de nombreuses occasions.
- Par ailleurs, sur la question d'éventuelles **pressions que subirait la commission**, si on considère que le fait que des citoyens expriment leur soutien ou leurs besoins est de la pression, oui, c'en est. Mais il note que ce comité s'est constitué après avoir pris connaissance de la lettre de lecteur du Conseiller Philippe Glasson qui estimait qu'il ne fallait pas accepter ce projet. De manière générale, on constate que des opposants aux projets soumis à votre Conseil ne se privent pas de faire savoir leurs désaccords urbi et orbi. Pour sa part, je trouve plutôt sain que la commission et votre Conseil, prennent ses décisions en toute connaissance de cause. En leur âme et conscience, de manière sereine, même si le sujet a un caractère émotionnel

Enfin, il remercie de Conseiller Christian Udasse d'avoir souligné que ce comité a prévu de rechercher des soutiens financiers pour ce projet. Il tient donc ici à remercier une nouvelle fois ce comité pour son soutien à ce projet que les Nyonnaises et les Nyonnais attendent depuis de nombreuses années. Et il espère que votre Conseil pourra se prononcer très prochainement sur ce projet attendu depuis une quinzaine d'années par une large partie de la population de notre ville.

31. Divers en rapport avec la séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer qu'ils ne sont en rien dans le choix de l'éditeur parisien du livre distribué aux Conseillers. Il s'agit d'un éditeur spécialisé dans des ouvrages techniques de ce type, qui a un extraordinaire réseau dans de nombreuses universités et librairies spécialisées. Le livre peut même être trouvé à New York et il précise que le soutien apporté par la ville consistait simplement en l'achat d'un certain nombre de livres, ce qui leur a permis de l'offrir à tous les membres du Conseil communal présents.

M. le Syndic revient également sur les dates des séances. Ils essaient de ne pas fixer de séances de commissions avant 10 jours. Il est vrai qu'une séance est fixée le 2 septembre, mais en principe, ils font leur possible pour tenir ces 10 jours. Il se trouve que la semaine avant le Conseil est impossible en raison des séances de groupes. Si on calcule bien, la première date possible est le 9 septembre, et la dernière est plus ou moins le 25. A moins de faire des séances le vendredi soir ou le samedi, cela devient compliqué. Raison pour laquelle, il y a parfois deux

séances le même soir, mais il pense que cela devrait être possible avec 100 Conseillers. Il fait remarquer que c'est un casse-tête avec les agendas très chargés des municipaux.

M. Jacky COLOMB revient sur la réponse de M. Sacha Vuadens par rapport au fait que le far° était obligé de composer avec des économies puisqu'on avait retiré deux ans de suite 5% sur les subventions aux associations culturelles. S'il ne se trompe pas, le far° est au bénéfice d'une convention et n'a pas subi cette diminution de 5%. D'autre part, il lui semble que ce n'est pas seulement cette année que les publications sont imprimées en France, mais déjà de longue date. Ce n'est pas le résultat d'une volonté d'économie, mais d'une simple habitude.

M. Sacha VUADENS lui répond qu'il a précisé que les conventions subventionnées n'avaient pas été touchées par cette coupe en 2020 mais que c'était le cas en 2019. Par conséquent, c'était justement l'idée d'envoyer le postulat en commission pour avoir un débat plus grand sur les subventions que l'on coupe et sur les prestations que l'on demande à toutes les entités subventionnées.

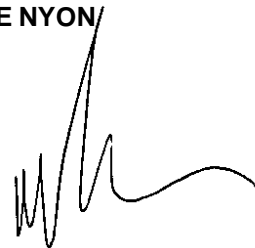
M. Léon DE PERROT est rassuré par les discours que l'on entend en ce moment qui vont dans le sens de l'écologie. M. Vuadens a parlé de la question de consommer local, de la question de faire moins d'impressions, Mme Uldry et Mme Darbre Gubbins ont parlé des questions de végétalisation et arborisation, question sur laquelle il avait déposé un postulat avec M. Leuzinger qui n'est plus de ce Conseil. Maintenant, il fait remarquer que cela reste des mesurette. Un vote va être important par rapport à la question écologique, c'est la question de l'autonomisation des SIN. Il rappelle que selon un rapport-préavis rendu par la Municipalité, l'autonomisation irait dans le sens de la rentabilité financière et non dans le sens de la transition énergétique. Il espère que ces convictions écologiques resteront au moment de ce vote, lui, ne les oubliera pas.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h55.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE